

la loi du service militaire et elle a été adoptée par le Parlement, mais elle n'a été appliquée que par le gouvernement d'union qui a pris le pouvoir en janvier 1918.

L'honorable M. KING: Oui. Cette mesure a été présentée au mois de mai et adoptée au mois d'août 1917. Elle a été mise en vigueur plus tard.

L'honorable M. BALLANTYNE: Exactement.

(Sur motion de l'honorable M. Bench, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 4 décembre, à huit heures du soir.

## SÉNAT

### Lundi 4 décembre 1944.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières; affaires courantes.

#### RENFORTS D'OUTRE-MER PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 1er décembre, sur le programme du Gouvernement concernant les renforts d'outre-mer.

L'honorable J. J. BENCH: Honorables sénateurs, on a dit du présent débat qu'il est une discussion du programme du Gouvernement concernant les renforts d'outre-mer. Il est évident qu'il ne saurait être autre chose, puisque rien d'officiel n'est soumis à notre étude. Ce que nous pouvons dire ici ne saurait être suivi d'un acte quelconque de la part du Sénat. Cependant, n'aurait-elle d'autre effet que celui d'éclairer l'opinion publique sur cette question, l'expression de nos vues n'aurait pas été faite en vain. La population du Canada a le droit de se tourner du côté du Sénat pour y chercher une opinion en quelque sorte indépendante sur cette question dont la discussion dans les journaux et sur les tribunes publiques de notre pays a dégénéré,—je le dis à regret,—en des passes d'armes entre des adversaires politiques et entre ceux qui voudraient bien devenir des chefs de parti.

Lors de ma venue à Ottawa, le 22 novembre, je m'attendais bien d'obtenir du Gouvernement une explication des circonstances touchant l'envoi de renforts à notre armée d'outre-mer, suivie d'un exposé de la politique

adoptée. Je croyais qu'on nous permettrait d'étudier le problème, au cours d'une courte discussion; que le programme serait ou approuvé ou rejeté à seule fin de faire face à toute situation pressante qui se pourrait présenter.

Nonobstant ma répugnance, que d'autres honorables sénateurs partagent avec moi à voir la mise en vigueur d'une mesure de service obligatoire pour outre-mer à cette phase tardive de la guerre, je n'hésite pas à avouer que, lors de mon arrivée ici, j'avais en quelque sorte arrêté la ligne de conduite que je suivrais, si la question était soumise au Sénat de façon officielle. Si on démontrait que nos forces combattantes manquaient de renforts ou qu'on établissait, même avec un simple doute, que le volontariat ne suffirait pas, il irait de mon devoir, me disais-je, de me prononcer en faveur du recours au personnel recruté en vertu de la L.M.R.N.

Or, que s'est-il vraiment passé depuis notre arrivée ici? Tout d'abord, le Gouvernement a exposé son programme contenu dans le décret du conseil n° 8891; puis, par la voix du premier ministre et du ministre de la Défense nationale, il a fait connaître en tous points au Parlement la question des renforts à notre armée expéditionnaire. Cependant, on n'a pas voulu se contenter d'une critique utile de ce programme ni de la déclaration subséquente. Il est vrai que la discussion a porté dans ce sens, mais la question fondamentale a été embrouillée, je dirai même dans une large mesure détournée par les attaques portées contre le premier ministre, son cabinet et les membres qui le composent, de même que par un long examen du passé du parti libéral et du parti conservateur relativement à la question de la conscription.

Je parle ici à titre de libéral, mais j'ose croire que je rallierai l'approbation de tous les honorables sénateurs en disant que cette attitude visant à ébranler ou même à détruire la confiance placée dans le présent gouvernement en cette période qui s'avère la plus critique de toute la guerre n'est pas la meilleure à suivre dans cette enceinte. Je le dis avec tout le respect possible, j'ai entendu des honorables sénateurs aborder leurs discours en exprimant le désir d'éviter toute allusion aux questions politiques. Toutefois, au cours de leurs remarques, je les ai entendus parler du premier ministre comme d'un homme "qui est de mauvaise humeur" depuis 1940, "qui est passé maître en tours de magie" et "qui a fait deux fois volte-face". Ailleurs, on l'a accusé d'être "faible et vacillant" et, selon les rapports de journaux que nous a lus, l'autre jour, l'honorable sénateur du Manitoba qui siège à ma droite (l'hono-